

RÉSONANCE DUO II

Support présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Un objectif de gain potentiel de 5%⁽¹⁾ par année écoulée grâce à l'indice *MSCI Euro 50 Select* 4,75% Decrement.

Durée d'investissement conseillée : 8 ans (hors cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé⁽²⁾).

À l'échéance des 8 ans, remboursement du capital initial⁽¹⁾ jusqu'à 40 % de baisse de l'indice par rapport à son niveau initial. Perte en capital au-delà.

**Disponible du 1^{er} février 2017 au 30 mai 2017
(dans la limite de l'enveloppe disponible)**

⁽¹⁾ Nets de frais de gestion annuels, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de Morgan Stanley en tant que Garant de l'Émetteur.

⁽²⁾ Automatiquement et gratuitement réinvesti vers le fonds Aréas Dynamique.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

- Un placement transparent lié, sur une durée de 1 à 8 ans, à l'indice *MSCI Euro 50 Select 4,75% Decrement*.
- Un mécanisme de coupon annuel de 2,83%⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ minimum tant que l'indice n'est pas en baisse de plus de 20% par rapport à son niveau initial.
- Un remboursement automatique du capital⁽³⁾ possible au terme de chacune des 8 années, avec versement d'un gain additionnel de 2%⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ par année écoulée minimum, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- À l'échéance des 8 ans, un remboursement du capital initial (diminué des frais de gestion annuels)⁽²⁾⁽³⁾ jusqu'à 40 % de baisse de l'indice par rapport à son niveau initial. Perte en capital au-delà pouvant être totale.

Résonance Duo II est un instrument de diversification ne pouvant constituer la totalité d'un portefeuille de placement.

LE SOUS-JACENT

L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est un indice de marché actions créé, calculé et publié par MSCI Inc, une référence mondiale pour les indices de marchés. Il est équipondéré et composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière. L'indice est diversifié sectoriellement et géographiquement en Europe et sa composition est revue tous les trimestres. L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est calculé en réinvestissant 100% des dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75% par an. Pour information, le taux moyen du dividende net réinvesti a été de 2,87% sur les 10 dernières années (Source : Bloomberg au 23/11/2016).

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Résonance Duo II, soit 1 000 euros. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer à la page récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des coupons et des gains.

⁽²⁾ Nets de frais de gestion annuels, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de Morgan Stanley en tant que Garant de l'Émetteur.

⁽³⁾ Automatiquement et gratuitement réinvesti vers le fonds Aréas Dynamique.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

A la date de constatation initiale du 30 mai 2017, on observe le niveau de clôture de l'indice *MSCI Euro 50 Select 4,75% Decrement* et on le retient comme niveau initial.

I. MÉCANISME DE COUPON ANNUEL

Tant que le support n'a pas été automatiquement remboursé par anticipation, à chacune des 8 dates de constatation annuelle⁽¹⁾, on observe à nouveau le niveau de clôture de l'indice *MSCI Euro 50 Select 4,75% Decrement*.

- Si ce niveau n'est pas en baisse de plus de 20% par rapport à son niveau initial, le souscripteur perçoit⁽²⁾, à la date de paiement correspondante⁽¹⁾ :

UN COUPON MINIMUM DE 2,83%⁽¹⁾⁽³⁾

- Sinon, aucun coupon n'est payé.

II. REMBOURSEMENT ANTICIPÉ POSSIBLE TOUS LES ANS

De plus, tant que le support n'a pas été automatiquement remboursé par anticipation, à chacune des 7 premières dates de constatation annuelle⁽¹⁾ :

- Si le niveau de clôture de l'indice *MSCI Euro 50 Select 4,75% Decrement* est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le support est remboursé par anticipation et le souscripteur perçoit⁽²⁾, à la date de paiement correspondante⁽¹⁾ :

LE CAPITAL INITIAL⁽³⁾

+

UN GAIN MINIMUM DE 2%⁽¹⁾⁽³⁾ PAR ANNÉE ECOULÉE

+

LE COUPON ANNUEL

Soit un taux de rendement actuariel annuel net allant de 2,33%⁽³⁾ à 5%⁽³⁾ selon l'année de remboursement⁽¹⁾ et les coupons reçus.

Par exemple, si l'année 1, l'indice clôture en hausse de 10% par rapport à son niveau initial, le support est automatiquement remboursé et le souscripteur perçoit⁽²⁾ un coupon annuel de 2,97%⁽³⁾ au titre du mécanisme de coupon annuel ainsi que son capital initial et un gain additionnel de 2,03%⁽³⁾ au titre du mécanisme de remboursement anticipé automatique (pour une année écoulee), soit un gain total net de 5%⁽²⁾ (correspondant à un taux de rendement actuariel annuel de 5%⁽²⁾)

- Sinon, le support continue.

III. REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

Si le support n'a pas été automatiquement remboursé par anticipation les années précédentes, on observe une dernière fois, à l'issue des 8 ans – en date de constatation finale⁽¹⁾ –, le niveau de clôture de l'indice *MSCI Euro 50 Select 4,75% Decrement*.

- Si ce niveau est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le souscripteur perçoit⁽²⁾, en date d'échéance⁽¹⁾ :

LE CAPITAL INITIAL⁽³⁾

+

UN GAIN DE 16,85%⁽³⁾

+

LE COUPON ANNUEL

Soit un taux de rendement actuariel annuel allant de 2,27%⁽³⁾ à 4,68%⁽³⁾ selon les coupons reçus.

- Sinon, si ce niveau est en baisse maximum de 40% (inclus) par rapport à son niveau initial, le souscripteur perçoit⁽²⁾, en date d'échéance⁽¹⁾ :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUE DES FRAIS DE GESTION ANNUELS⁽³⁾

+

LE COUPON ANNUEL POTENTIEL

Soit un taux de rendement actuariel annuel allant de -0,74%⁽³⁾ à 2,23%⁽³⁾ selon les coupons reçus.

- Sinon, si ce niveau est en baisse de plus de 40% (exclu) par rapport à son niveau initial, le souscripteur perçoit⁽²⁾, en date d'échéance⁽¹⁾ :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA BAISSSE DE L'INDICE ET DES FRAIS DE GESTION ANNUELS⁽³⁾

Le souscripteur subit alors une perte en capital pouvant être totale.

Par exemple, si chaque année, l'indice clôture en baisse de plus de 20% par rapport à son niveau initial et qu'en date de constatation finale, il enregistre une baisse de 53% par rapport à son niveau initial, le souscripteur ne perçoit aucun coupon et reçoit⁽²⁾ le capital diminué de cette baisse en date d'échéance, soit 47% du capital initial diminué des frais de gestion annuels (correspondant à un taux de rendement actuariel annuel de -9,67%⁽³⁾).

⁽¹⁾ Veuillez vous référer à la page récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates, des coupons et des gains.

⁽²⁾ Automatiquement et gratuitement réinvesti vers le fonds Aréas Dynamique.

⁽³⁾ Nets de frais de gestion annuels, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de Morgan Stanley en tant que Garant de l'Émetteur.

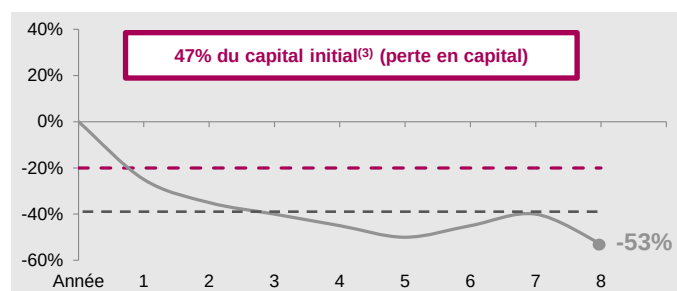
ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

— Evolution du MSCI Euro 50 Select 4,75%
Decrement
● Performance de l'indice l'année du
remboursement par rapport à son niveau initial

■ Coupon payé
- - - Seuil de paiement
des coupons

□ Montant Remboursé
- - - Seuil de remboursement du
capital initial à l'échéance

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : FORTE BAISSSE DE L'INDICE DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE ET JUSQU'À L'ÉCHÉANCE (AU-DELÀ DE -40% PAR RAPPORT À SON NIVEAU INITIAL)

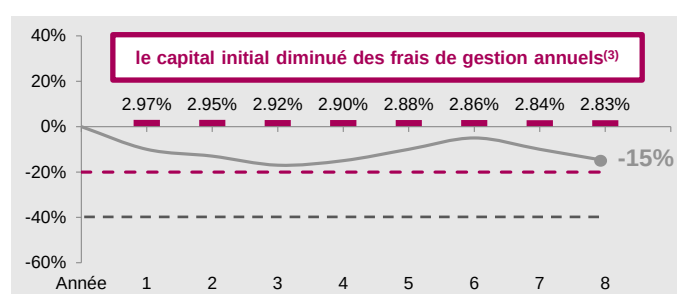


- Année 1 à 7⁽¹⁾ : l'indice clôture en baisse de plus de 20% par rapport à son niveau initial. Aucun coupon n'est payé et le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.
- Année 8⁽¹⁾ : l'indice clôture en baisse de 53% par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil des -40%.

Remboursement à l'échéance⁽²⁾ du capital diminué de la baisse de l'indice, soit 47%⁽³⁾ diminué des frais de gestion annuels (taux de rendement actuariel annuel net de -9,67%⁽³⁾). Le souscripteur subit une perte en capital.

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial aux 7 dates de constatation annuelle et cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

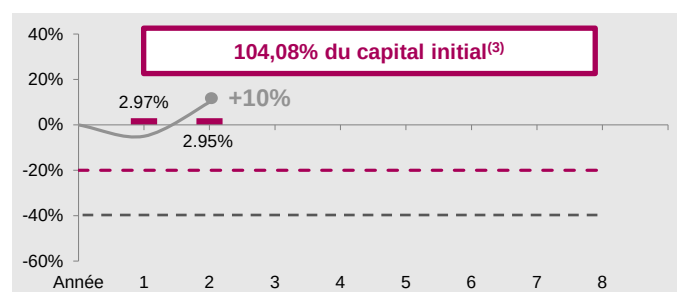
SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSSE LIMITÉE DE L'INDICE (AU DESSUS DE -40% PAR RAPPORT À SON NIVEAU INITIAL)



- Année 1 à 8⁽¹⁾ : l'indice clôture en baisse de moins de 20% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé mais un coupon⁽¹⁾ est payé⁽²⁾⁽³⁾ au titre de chaque année.
- Année 8⁽¹⁾ : l'indice clôture en baisse de 15% par rapport à son niveau initial, au dessus du seuil des -40%.

Remboursement à l'échéance⁽¹⁾⁽²⁾ du capital et paiement⁽²⁾ du coupon annuel⁽³⁾ (taux de rendement actuariel annuel de 2,23%⁽³⁾).

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE EN ANNÉE 2



- Année 1⁽¹⁾ : l'indice clôture en baisse de moins de 20% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé mais un coupon de 2,97%⁽²⁾⁽³⁾ est payé au titre de l'année.
- Année 2⁽¹⁾ : l'indice clôture en hausse de 10% par rapport à son niveau initial.

Le mécanisme de remboursement anticipé est activé et le souscripteur reçoit⁽²⁾ le capital initial et un gain de 4,08%⁽³⁾ (soit 104,08%⁽³⁾ du capital initial) en plus du coupon annuel de 2,95%⁽³⁾, (taux de rendement actuariel annuel de 4,95%⁽³⁾).

Dans le cas où, à une date de constatation annuelle ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait en forte hausse par rapport à son niveau initial, le gain pour le porteur serait plafonné à 5%⁽²⁾ par année écoulée.

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer, en aucune manière, une offre commerciale de la part de Morgan Stanley ou Aréas Assurances.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer à la page récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates, des coupons et des gains.

⁽²⁾ Automatiquement et gratuitement réinvesti vers le fonds Aréas Dynamique.

⁽³⁾ Nets de frais de gestion annuels, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de Morgan Stanley en tant que Garant de l'Émetteur.

AVANTAGES

- Exposition aux marchés actions européens via une exposition à l'indice *MSCI Euro 50 Select 4,75% Decrement*.
- Un coupon annuel minimum de 2,83%⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ tant que l'indice n'a pas baissé de plus de 20% par rapport à son niveau initial en date de constatation annuelle.
- Un retour sur investissement et un gain annuel additionnel de 2%⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ par année écoulée minimum dès la 1^{ère} année ou bien l'une des années suivantes, en cas de remboursement automatique anticipé⁽²⁾.
- À l'échéance⁽²⁾, remboursement du capital initial⁽³⁾, dès lors que l'indice *MSCI Euro 50 Select 4,75% Decrement* ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial au terme des 8 ans.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte en capital partielle ou totale :
 - en cours de vie, en cas de rachat partiel ou total des unités de comptes adossées au produit et en cas d'arbitrage ou de décès, alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix de sortie dépendant alors des conditions de marché en vigueur ;
 - à l'échéance, en cas de baisse de l'indice excédant -40 % au terme des 8 ans ;
 - en cours de vie ou à l'échéance en cas de faillite ou de défaut de paiement du Garant de la formule.
- Gain plafonné à 5%⁽³⁾ par année écoulée, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce niveau au bout de 1 à 8 ans.
- Durée d'investissement pouvant varier entre 1 et 8 ans en fonction de l'application du mécanisme de remboursement.
- L'indice *MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement* est calculé net d'un prélèvement forfaitaire de 4,75% par an. Celui-ci peut être supérieur ou inférieur au dividende net réinvesti.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DU SUPPORT

Code ISIN :	FR0013219656
Nature juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur :	Morgan Stanley BV
Garant de la formule :	Morgan Stanley (Moody's BBB+, Standard & Poor's A-, Fitch A , Notations au 08/12/2016)
Valeur nominale :	1 000 €
Éligibilité :	Contrats d'épargne Assurance vie Aréas : Multisupport et Multisupport 3
Période de commercialisation :	Du 1 ^{er} février au 30 mai 2017
Commission de distribution :	Morgan Stanley paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée moyenne théorique des Titres), égale à 0,88% du montant des Titres effectivement placés
Sous-jacent :	<i>MSCI Euro 50 Select 4,75% Decrement</i> (Code Bloomberg: M7EUSDA Index)
Date de constatation initiale :	30 mai 2017
Dates de constatation annuelle :	30 mai 2018 (année 1), 30 mai 2019 (année 2), 1 ^{er} juin 2020 (année 3), 31 mai 2021 (année 4), 30 mai 2022 (année 5), 30 mai 2023 (année 6), 30 mai 2024 (année 7)
Date de constatation finale :	30 mai 2025 (Date de constatation annuelle de l'année 8)
Dates de paiement:	13 juin 2018 (année 1), 13 juin 2019 (année 2), 15 juin 2020 (année 3), 14 juin 2021 (année 4), 13 juin 2022 (année 5), 13 juin 2023 (année 6), 13 juin 2024 (année 7)
Coupon⁽³⁾ (conditionnel):	2,97% en année 1, 2,95% en année 2, 2,92% en année 3, 2,90% en année 4, 2,88% en année 5, 2,86% en année 6, 2,84% en année 7, 2,83% en année 8
Gain⁽³⁾ (conditionnel):	2,03% en année 1, 4,08% en année 2, 6,16% en année 3, 8,26% en année 4, 10,38% en année 5, 12,52% en année 6, 14,68% en année 7
Date d'échéance :	13 juin 2025 (Date de paiement de l'année 8)
Marché secondaire :	Dans des conditions normales de marché et sous réserve des lois et réglementations applicables et des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International PLC usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec un écart achat/vente de 1%. Toutefois, Morgan Stanley & Co. International PLC n'a pas d'obligation légale de le faire.
Valorisation :	Quotidienne
Règlement/Livraison :	Euroclear France
Agent de Calcul:	Morgan Stanley & Co. International PLC

⁽¹⁾ Veuillez vous référer à la page récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des coupons et des gains.

⁽²⁾ Automatiquement et gratuitement réinvesti vers le fonds Aréas Dynamique.

⁽³⁾ Nets de frais de gestion annuels, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de Morgan Stanley en tant que Garant de l'Émetteur.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce support, les souscripteurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Commercialisation dans le cadre de l'assurance vie : l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement au public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier. **Restrictions générales de vente :** il appartient à chaque souscripteur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support. **Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers :** si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les souscripteurs potentiels du support de toute rémunération ou commission que Morgan Stanley et/ou l'émetteur paye ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique :** LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT, A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S. **Caractère promotionnel de ce document :** le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. **Performances sur la base de performances brutes :** les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par le souscripteur. **Avertissement relatif à l'Indice :** les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. ("MSCI"). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, avalisés, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Le Prospectus contient une description plus détaillée de la relation limitée entre MSCI et Morgan Stanley et des titres financiers connexes. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI. **Données de marché :** les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Facteurs de risque : les souscripteurs doivent se reporter au prospectus et à toutes Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le support. **Morgan Stanley recommande aux souscripteurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du support.** **Risque de crédit :** les investisseurs sont exposés au risque de crédit de l'Émetteur. Les Titres constituent un prêt accordé à l'Émetteur, dont le remboursement est lié à la performance du Sous-jacent que l'Émetteur promet de verser à maturité et promet de payer en cas de défaut de l'Émetteur. Cependant, il existe un risque que l'Émetteur ne soit pas en mesure de remplir ses obligations, que les Titres incluent ou non une protection du capital ou du principal. Dans l'éventualité où l'Émetteur serait incapable de payer le coupon ou le montant de remboursement, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement. Aucune sûreté n'a été prise sur les actifs de l'Émetteur afin de garantir aux porteurs le paiement des Titres en cas de liquidation judiciaire de l'Émetteur, et les porteurs des Titres sont des créanciers d'un rang inférieur aux créanciers sécurisés ou privilégiés. **Risque en capital :** le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul. **Risque de marché :** la valeur des Titres et les rendements générés par ces Titres seront directement corrélés à la valeur du Sous-jacent. Il n'est pas possible de prédire l'évolution dans le temps de la performance du Sous-jacent. L'historique de performance (le cas échéant) du Sous-jacent ne préjuge pas de sa performance future. **Risque de liquidité :** l'Agent Placeur ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de l'Agent Placeur. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les Titres, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs. **Conflits d'intérêt potentiels :** l'Agent de Détermination, une société affiliée de l'Émetteur, calculera le montant à reverser à l'investisseur à maturité. Morgan Stanley & Co. International PLC et ses sociétés affiliées peuvent être amenés à négocier le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités régulières de courtage ainsi qu'à exercer des activités de couverture en lien avec les Titres. Il ne peut être exclu que ces activités affectent la détermination par l'Agent de Détermination des ajustements à apporter aux Titres. Ces activités de négociation peuvent potentiellement affecter le prix du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des investisseurs sur le Titre. **Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) :** afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Pour plus d'informations, dans le cadre de la gestion privée d'Aréas, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires Gestion Privée.



49, rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08
Tél. : 01 40 17 65 00 - www.areas.fr

Aréas Dommages | Aréas Vie
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes
Entreprises régies par le Code des assurances